



www.rowingcanada.org

5 septembre 2008

À : Membres de Rowing Canada Aviron

De : Comité des récompenses de RCA

Objet : Mise en candidature : prix RCA 2008

Nous sollicitons votre aide pour identifier les membres qui méritent certains prix de la part de Rowing Canada Aviron cette année.

Les prix annuels RCA sont présentés par le comité de direction selon les recommandations du comité des récompenses. Certains prix, comme ceux d'athlète ou d'entraîneur de l'année, sont décernés exclusivement en fonction des résultats aux régates, tels que compilés par le comité des récompenses. D'autres, cependant, sont choisis parmi les mises en candidature reçues. En conséquence, les associations d'aviron provinciales, les clubs d'aviron, les associations spéciales et les membres de club sont invités à présenter des candidatures pour les prix RCA suivants :

- ❖ les prix de service bénévole (prix de long service, médaille du Centenaire, prix d'excellence) ;
- ❖ le prix de reconnaissance de l'entraîneur ;
- ❖ le prix de la mention spéciale ;
- ❖ l'athlète masculin et féminin de l'année en aviron adapté ;
- ❖ l'entraîneur de l'année en aviron adapté.

Si vous pensez à des candidatures pour les prix de long service de 15, 25, 35, 45 ou 50 ans, mais vous n'êtes pas certains si elles ont déjà reçu le prix, vous pouvez accéder aux listes de récompenses présentées depuis 2001 au site Web de Rowing Canada Aviron à :

http://www.rowingcanada.org/member_services/awards/
Contactez Justin Fryer (justinfryer@shaw.ca) qui vous conseillera.

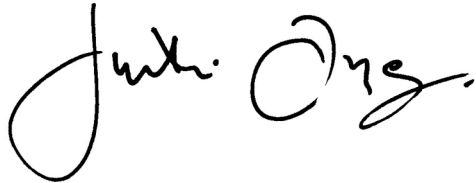
Les critères pour ces prix sont ci-joints. Pour plus de détails, veuillez consulter la politique sur les prix, disponible sur le site web de RCA à la section « *politiques* » sous « *Service à nos membres* ».

Les gagnants seront annoncés au banquet de la remise des prix, au cours de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu à Toronto le samedi 6 décembre 2008, sauf pour le prix de reconnaissance de l'entraîneur, qui sera annoncé à la Conférence annuelle des entraîneurs, en janvier 2009.

Comme nous comptons sur nos membres pour identifier ceux qui méritent les prix ci-mentionnés, nous vous prions de répondre. Les candidatures peuvent être expédiées au bureau de RCA par courrier, télécopieur ou courriel à l'adresse ci-dessous ou à justinfryer@shaw.ca

Toute question peut être adressée à Justin Fryer par téléphone au (250) 709-9081.

Veuillez soumettre vos candidatures avant le 31 octobre 2008.

A handwritten signature in black ink, reading "Justin Fryer". The signature is written in a cursive style with a large initial 'J' and a stylized 'Fryer'.

Justin Fryer
Comité des récompenses de RCA

CRITÈRES POUR LES PRIX RCA NÉCESSITANT DES CANDIDATURES

PRIX DE SERVICE BÉNÉVOLE

Pour s'y qualifier, une personne doit être inscrite auprès de RCA au moment de la remise du prix.

Les prix de long service sont décernés en reconnaissance de 15, 25, 35, 45 et 50 ans de service pour le compte de RCA. Le service sera déterminé selon une participation à titre de :

- ❖ membre d'un club membre de RCA offrant des services bénévoles pendant au moins deux jours chaque année admissible ;
- ❖ administrateur bénévole à n'importe quel niveau au sein de RCA ;
- ❖ entraîneur bénévole à n'importe quel niveau au sein de RCA ; et
- ❖ officiel à n'importe quel niveau au sein de RCA.

Aucun prix de long service ne sera accordé pour des services rendus en tant qu'athlète ayant compétitionné au seul niveau de club. Un prix de long service peut être accordé à un athlète ayant représenté le Canada à un niveau compétitif pour une période de quinze ans sans avoir compétitionné plus de cinq des années admissibles au niveau de club.

Les candidats recevront une épinglette pour long service remarquable.

MÉDAILLE DU CENTENAIRE ET PRIX D'EXCELLENCE

Les récipiendaires de prix de long service seront pris en considération pour une médaille du Centenaire et un prix d'excellence. Ils seront évalués selon le système de points décrit à l'annexe A de la politique sur les prix.

PRIX DE RECONNAISSANCE DE L'ENTRAÎNEUR

Le prix de reconnaissance de l'entraîneur RCA sera présenté annuellement à la Conférence annuelle des entraîneurs à l'entraîneur qui a :

- ❖ fait preuve d'un engagement à long terme envers l'excellence en entraînement ;
- ❖ développé des équipages ou des athlètes remarquables dans le cadre d'activités compétitives ;
- ❖ contribué à la formation d'autres entraîneurs et de leurs athlètes ;
- ❖ joué un rôle de modèle et de bâtisseur au sein de notre sport ;
- ❖ contribué de façon constante au système d'aviron canadien.

L'entraîneur devrait en être un qui :

- ❖ adopte le franc jeu et l'esprit sportif ;
- ❖ inculque une bonne éthique et de bons principes moraux ;
- ❖ fait preuve de respect envers les officiels ;
- ❖ est voué à la croissance du sport ;
- ❖ promeut le développement de ses athlètes dans le cadre du sport et en tant qu'individu ;

- ❖ a participé de façon continue au programme national d'éducation des entraîneurs de RCA ; et
- ❖ a le respect de ses collègues.

Les mises en candidature pour ce prix seront reçues par le comité du niveau 4/5 de RCA qui soumettra sa recommandation au comité des récompenses de RCA.

PRIX DE LA MENTION SPÉCIALE

Ce prix est présenté en reconnaissance d'actes de bravoure, d'esprit sportif et d'intérêt pour les autres, qui soutiennent les valeurs traditionnelles de notre sport.

PRIX ANNUELS DE L'AVIRON ADAPTÉ

Le comité des récompenses choisira les récipiendaires des prix de l'athlète masculin et féminin et de l'entraîneur en aviron adapté parmi les candidatures reçues en se fondant sur :

- ❖ les résultats à toutes les épreuves récréatives d'aviron adapté ou non auxquelles l'athlète s'est inscrit ; et
- ❖ les progrès réalisés au cours de l'année (la candidature devra souligner comment les progrès ont été mesurés).

L'entraîneur en aviron adapté devrait en outre en être un qui :

- ❖ adopte le franc jeu et l'esprit sportif ;
- ❖ inculque une bonne éthique et de bons principes moraux ;
- ❖ fait preuve de respect envers les officiels ;
- ❖ est voué à la croissance du sport ;
- ❖ promeut le développement de ses athlètes dans le cadre du sport et en tant qu'individu ;
- ❖ a participé de façon continue au programme national d'éducation des entraîneurs de RCA ; et
- ❖ a le respect de ses collègues.